

**COMPTE RENDU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000  
DES SITES  
FR9301625 FORET DE PALAYSON, BOIS DU ROUET  
ET  
FR9312014 COLLE DU ROUET**

**Lundi 20 Janvier, 9h30, salle des commissions  
de l'Hôtel Communautaire**

**Personnes présentes :**

Françoise Barre	Maire de Callas et Présidente du Comité de Pilotage Natura 2000
Nathalie Vallet	Service Environnement et Forêts, Direction Départemental des Territoires et de la Mer
Raphaëlle Palmieri	Directrice de la protection et valorisation de l'environnement, CAD
Marie Scheffer	Chargée de mission Natura 2000, CAD
Martine Gendre	DREAL PACA
Xavier Ravaux	Office National des Forêts du Var
Frédérique Fottorino	Direction de l'Environnement, Conseil Général du Var
Fanny Alibert	Chambre d'Agriculture du Var
Nadine Météreau	Stagiaire, CAD
Corinne Zanieri	Pizzorno Environnement
Perrine Laffargue	Conservatoire d'Espace Naturel de PACA
Laurence Gaud	SOMECA (carrière de la Catalane)

**Personnes excusées :**

Bernard Chilini, Maire de Figanières  
 Paul Heim, Elu à la Mairie de Roquebrune-sur-Argens  
 Alain Millanello, Fédération des chasseurs du Var – Administrateur  
 Alfred Hoppe, Association de défense des propriétaires de Callas  
 Georges Martin, responsable du groupe LPO Grande Dracénie

Madame Barre, Présidente du COPIL et Maire de Callas introduit la séance en rappelant les principales étapes de la démarche Natura 2000.

Elle rappelle également le contexte en précisant que le document d'objectifs (DOCOB) a été validé le 12 octobre 2012 lors du dernier comité de pilotage et approuvé par arrêté préfectoral.

Elle indique ensuite le rôle du comité de pilotage dans la phase d'animation qui a pour mission de suivre la gestion des sites et de s'assurer de leur mise en œuvre au travers des actions décidées dans le DOCOB.

**La présente réunion porte sur le bilan de la 1<sup>ère</sup> année d'animation du site.**

L'ensemble des membres du COPIL se sont présentés avant la présentation.

Marie Scheffer, chargée de mission Natura 2000 a fait un rappel des généralités du DOCOB.

Elle a ensuite présenté le bilan de la première année d'animation des sites, en scindant les missions d'animation en 3 catégories :

1/ La contractualisation, qui présente les outils de gestion Natura 2000 (Contrat Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales Territoriales (MAET) et Charte Natura 2000) ;

2/ Les outils de communication, d'information et de sensibilisation mis en place durant cette première année ;

3/ L'évaluation des incidences et la veille environnementale.

Une prospection des missions d'animation prévue pour 2014 a également été présentée.

La réunion s'est terminée par une séance de discussions avec l'ensemble des membres du COPIL présents.

La présentation diaporama figure en annexe du présent document.

- **Rappels et généralités du DOCOB**

Les caractéristiques des sites ont été exposées, ainsi que les types d'activités pratiquées sur ces derniers. Marie Scheffer a également rappelé les enjeux de conservation prioritaires.

- **Bilan de la première année d'animation**

**1/ Gestion des habitats et des espèces : la contractualisation**

➤ Contrat Natura 2000

Un contrat Natura 2000 a été mis en place en 2013, portant sur le maintien et l'ouverture de milieux ouverts en faveur de la tortue d'Hermann par un débroussaillage manuel. Le contrat, porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA est financé à 100% par l'Etat et le FEADER. Il s'agit de débroussailler 9,30 ha sur la commune de Callas. Les travaux seront réalisés en 2014.

➤ Mesures Agro-Environnementales Territoriales (MAET)

Le travail effectué en 2013 sur les MAET a été exposé.

Une agricultrice de Callas souhaiterait contractualiser une MAET Pastoralisme sur les sites en 2014.

Le dossier CRAE (Commission Régionale Agro-Environnementale) a donc été élaboré, afin que la MAET puisse bénéficier du soutien financier Etat-FEADER.

La réunion de la CRAE est prévue pour le début d'année. Le CERPAM accompagne la CAD dans ce projet.

Le comité de pilotage a également été sollicité afin d'apporter une modification mineure dans le Tome 2. En effet, dans la fiche action présentant les mesures pastoralisme, au niveau de la codification des mesures, il est spécifié que ces dernières portent sur les pistes DFCI. Bien que les MAET Pastoralisme peuvent concerner les pistes DFCI, elles peuvent également être mises en place sur des parcours pastoraux tels que des milieux de landes, de prairies, des milieux ouverts, etc. Il est donc dommage de restreindre uniquement la MAET aux pistes DFCI.

Il a donc été demandé aux membres du COPIL d'enlever cette restriction de pistes DFCI.

A l'unanimité, le comité de pilotage a accepté cette modification.

➤ Charte Natura 2000

Un travail collaboratif a été mené entre la chargée de mission Natura 2000 et le comité départemental de spéléologie du Var afin de promouvoir la charte Natura 2000. Cette dernière a d'ailleurs été déclinée spécifiquement pour l'activité de spéléologie.

La charte est en cours de signature par le CDS 83.

## **2 / Les actions de communication, sensibilisation et d'information**

L'ensemble des missions d'animation portant sur le volet communication a été énuméré. Différents outils ont ainsi été élaborés, comme la plaquette de présentation des sites, la création du site internet spécifique aux sites Natura 2000 « Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet » (adresse : <http://palayson-rouet.n2000.fr>), ou encore la présentation de la démarche Natura 2000 dans le magazine Dracénie Mag que les habitants de la Dracénie ont reçu par courrier.

D'autres missions d'animation ont été présentées telles que les réunions de coordination, les réunions techniques, le suivi de la veille environnementale sur le terrain, etc.

### 3/ Evaluation des incidences et veille environnementale

L'évaluation des incidences correspond à la réglementation propre à Natura 2000 : tout projet sur un site Natura 2000 impactant les habitats et espèces d'intérêt communautaire est soumis à évaluation des incidences, cette dernière étant proportionnée à l'ampleur du projet. Des listes permettent de répertorier les projets soumis à cette réglementation.

En tant que chargée de mission Natura 2000, Melle Scheffer intervient à plusieurs niveaux dans ces dossiers d'incidence :

- appui aux particuliers dans le montage de leur dossier d'évaluation des incidences,
- appui au service urbanisme de la CAD en charge d'instruire des projets en site Natura 2000 et étant soumis à cette procédure,
- appui dans les différents projets de la CAD soumis à évaluation des incidences.

La veille environnementale est assurée tout au long de l'année sur le terrain.

Le bilan de l'animation a également été présenté avec un diagramme représentant la répartition du temps en fonction des différentes missions d'animation. La contractualisation est la part la plus conséquente dans les missions de gestion des sites. La mise en place d'une stratégie de communication et d'information auprès des parties prenantes du territoire représente ¼ du temps d'animation.

**Répartition du temps consacré aux missions d'animation :**



#### • Perspective 2014

Les perspectives d'animation du site prévues pour 2014 ont été exposées.

Pour la partie contractualisation les objectifs sont :

- la mise en œuvre de la MAET Pastoralisme
- la fin de la réalisation du contrat Natura 2000 de débroussaillement manuel (réalisation des travaux et suivi opérationnel)
- promotion de la charte Natura 2000 auprès des parties prenantes du territoire (exemple : les associations de pleine nature).

Les objectifs à venir pour compléter la stratégie de communication sont :

- mise en place de panneaux de recommandation et d'information pour informer les personnes utilisant les sites des enjeux Natura 2000,
- mise à jour du site internet <http://palayson-rouet.n2000.fr>
- transmission des plaquettes de présentation des sites aux parties prenantes du territoire (mairies, associations, etc.).

Au niveau des projets d'évaluation des incidences et de la veille environnementale, il est important de poursuivre l'assistance technique dans les dossiers et de continuer l'animation terrain.

- **Séance de questions – réponses et de discussions**

Les thèmes et interrogations des membres du COPIL abordés à l'issue de la présentation du diaporama sont les suivants :

- Quelle est la procédure au niveau de la contractualisation et notamment au niveau de l'approche des propriétaires ?

Que ce soit lors d'un contrat Natura 2000 ou lors d'une mesure agro-environnementale territoriale, une étude est menée en amont avec des spécialistes (chambre d'agriculture, le CERPAM, le CEN, l'ONF, la DDTM) pour évaluer les possibilités de contractualisation sur les sites Natura 2000. La chargée de mission n'ayant pas les contacts des propriétaires et des agriculteurs pouvant être intéressés par un contrat, un travail collaboratif avec les différentes structures est essentiel. Ces experts apportent également la connaissance technique dans le montage des dossiers. La mise en œuvre d'un contrat est donc le fruit d'un travail important de concertation entre les parties prenantes.

- L'objectif pour 2014 d'implanter des panneaux de recommandation et d'information à des lieux stratégiques d'accueil du public semble judicieux afin de préconiser de bonnes pratiques aux usagers des sites Natura 2000 et également d'informer le grand public de la richesse faunistique et floristique de ces derniers.

- Il est présenté aux membres du COPIL un exemple concret d'outil Natura 2000. En 2015, il est prévu le débroussaillage d'une piste DFCI sur Callas, en zone de forte présence de la tortue d'Hermann. Un débroussaillage mécanique engendrerait une forte perturbation de ces espèces, pouvant causer leur mort.

Natura 2000 permet ainsi, au travers d'un contrat, de financer à hauteur de 100% le surcoût d'un débroussaillage manuel par rapport à un débroussaillage mécanique.

- Il a également été précisé que Natura 2000 avait pour objectif de concilier les activités socio-économiques avec la préservation de la biodiversité. Cette notion s'applique en particulier sur les sites « Forêt de Palayson, Bois du Rouet et Colle du Rouet » avec la présence de deux activités de carrière à proximité sur la commune de Callas. Il est rappelé que ces deux carrières prennent en compte l'environnement au travers de mesures compensatoires. Leur investissement dans la préservation de la biodiversité fait partie intégrante de leur préoccupation.

L'évaluation des incidences répond de ce fait à cette réalité puisque cette réglementation favorise le consensus entre les exigences des activités économiques et la préservation du milieu naturel.

Madame Barre, Maire de Callas et Présidente du COPIL rappelle l'importance de la préservation de la nature qui constitue une de nos richesses et précise également que l'escalade dans les gorges de Pennafort n'est pas souhaitable, ni en terme de sécurité (roche friable), ni en terme de préservation de la biodiversité. Cette activité engendrerait forcément un dérangement des oiseaux et notamment d'un couple d'Aigle royaux nichant à proximité de Pennafort.

En l'absence de questions ou de remarques supplémentaires, Madame Barre remercie les membres du comité de pilotage pour leur présence et leur participation et clôt la séance.

Françoise BARRE  
  
Présidente du COPIL Natura 2000  
Maire de Callas

Communauté d'Agglomération Dracénoise – Direction de la protection et de la valorisation de l'environnement – Service valorisation des ressources et prévention des risques  
Square Mozart – CS 90 129 – 83004 DRAGUIGNAN cedex  
Tel 04 94 50 07 00 – Fax 04 94 50 03 66 - [cad@dracenie.com](mailto:cad@dracenie.com) – [www.dracenie.com](http://www.dracenie.com)